



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **93870209.9**

⑤① Int. Cl.⁵ : **G09F 19/00**

㉔ Date de dépôt : **03.11.93**

③① Priorité : **03.11.92 BE 9200948**

④③ Date de publication de la demande :
11.05.94 Bulletin 94/19

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI MC NL PT SE

⑦① Demandeur : **Franquet, Eric**
rue des Champs 70
B-4041 Vottem Herstal (BE)

⑦① Demandeur : **Semmeling, Philippe**
Bd. Frère Orban 30
B-4000 Liège (BE)

⑦② Inventeur : **Franquet, Eric**
rue des Champs 70
B-4041 Vottem Herstal (BE)
Inventeur : **Semmeling, Philippe**
Bd. Frère Orban 30
B-4000 Liège (BE)

⑤④ **Procédé permettant l'utilisation de la pelouse d'un terrain de sport comme support publicitaire et ce même lors du déroulement d'un événement sportif.**

⑤⑦ L'invention concerne un procédé visant à rendre la pelouse d'un terrain de sport susceptible de servir de support de sponsoring ou de publicité.

L'avantage principal obtenu grâce à cette invention consiste essentiellement en ceci que la pratique sportive ne sera pas entravée par le support publicitaire figurant sur la pelouse du terrain de sport.

Diverses méthodes peuvent être appliquées afin d'obtenir le résultat escompté : utilisation de colorants, différentes hauteurs de coupe de la pelouse, ou autre procédé de transformation aboutissant au même résultat.

L'invention concerne un procédé visant à rendre la pelouse d'un terrain de sport susceptible de servir de support de sponsoring ou de publicité.

On connaît déjà des outils publicitaires susceptibles d'être déposés sur la pelouse ou aux abords des terrains de sport, citons notamment : panneaux, calicots ou éléments gonflables. Toutefois, ces moyens précités ne permettent pas la pratique du sport sur l'aire qu'ils occupent. 5

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci que la pratique sportive ne sera pas entravée par le support publicitaire figurant sur la pelouse du terrain de sport. Par sa localisation sur l'aire de jeu, la publicité figurant sur la pelouse du terrain de sport jouira, de plus, d'une visibilité exceptionnelle. 10 15

L'invention est exposée ci-après plus en détail. Différents procédés pouvant être mis en oeuvre pour l'application de cette invention, on trouve ci-après des exemples de moyens d'application. 20

La première méthode consiste principalement en l'utilisation de produits colorants sur la pelouse.

La seconde méthode consiste en l'utilisation de différentes hauteurs de coupes de la pelouse. 25

Revendications

1. Procédé permettant l'utilisation de la pelouse d'un terrain de sport comme support publicitaire et ce même lors du déroulement d'un événement sportif, caractérisé en ce que le support de publicité ou de sponsoring peut se trouver sur l'aire de jeu ou sur une pelouse jouxtant celle-ci. 30 35

40

45

50

55



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 87 0209

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
X	FR-A-2 085 403 (P. WEBER) * le document en entier * ---	1	G09F19/00
X	FR-A-2 567 359 (R. MILANI ET AL.) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 Février 1994	Examineur Gallo, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)